

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS
Séance du 11 mars 2024**DÉLIBÉRATION n°2024-20**

Le conseil d'administration s'est réuni le lundi 11 mars 2024 en séance plénière, sur convocation du Président de l'université, adressée le vendredi 1^{er} mars 2024.

Point de l'ordre du jour :

3.2. Recours au vote électronique pour le renouvellement des représentants étudiants aux conseils centraux

.....

Vu le code de l'éducation,

Vu les statuts de l'université de Tours,

Vu la décision-cadre n°DAJ/2022-207 du 18 mars 2021 modifiée fixant les modalités de recours au vote électronique pour les élections au sein des conseils de l'université,

Vu l'avis du comité électoral consultatif du 27 février 2024,

Exposé de la décision :

Conformément à la décision-cadre susvisée, le Président propose au conseil d'administration de recourir au vote électronique pour l'organisation des élections portant renouvellement des représentants étudiants aux conseil centraux (CA-CR-CFVU) qui se tiendront en octobre 2024.

Proposition de décision soumise au conseil :

- approbation du recours au vote électronique pour les élections portant renouvellement des représentants étudiants aux conseil centraux (CA-CR-CFVU).

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la présente décision, comme suit :

Nombre de membres constituant le conseil : 36	DÉCOMPTE DE VOIX
Nombre de membres en exercice : 36	Abstentions : 0
Quorum : 18	Votants : 30
Membres présents : 23	Blanc(s) ou nul(s) : 0
Membres représentés : 7	Votes exprimés : 30
Total des membres présents et représentés : 30	Majorité requise : 16
	Pour : 28
	Contre : 2

Pièces jointes :

- néant.

Fait à Tours,

Le Président de l'université

Arnaud GIACOMETTI